



De gauche à droite : Alain Fournier, Adjoint au Maire d'Herbignac, Christelle Chassé, Maire d'Herbignac, Bernard Le Guen, Vice-Président au sport et aux équipements sportifs d'intérêt communautaire, et Nicolas Criaud, Président de Cap Atlantique.

CENTRES AQUATIQUES, GRANDS PROJETS

Point sur les travaux du futur centre aquatique communautaire et de l'espace festif polyvalent d'Herbignac

Nicolas Criaud, Président de Cap Atlantique, aux côtés de Christelle Chassé, Maire d'Herbignac, ont fait un point d'avancement le 9 septembre dernier sur les travaux de construction du futur centre aquatique communautaire et de l'espace festif polyvalent d'Herbignac.

Publié le 12 septembre 2022



Le 17 décembre 2017, le Conseil communautaire a validé le programme du futur centre aquatique communautaire situé à Herbignac. Après une procédure de concours de maîtrise d'œuvre, les élus communautaires ont retenu le **groupement TNA** – mandataire de 7 bureaux d'étude (MCM, Zephir Paysages, Sisba, Ethis, FGECO, Impact Acoustique et Luc Perrier) pour la réalisation du centre aquatique communautaire et de l'espace festif polyvalent à Herbignac. Après une phase d'étude, **le lancement des travaux a eu lieu le 6 juillet 2021, la pose de la 1^{ère} pierre le 24 novembre 2021, et son ouverture est prévue pour la rentrée 2023.**

Cap Atlantique dispose déjà de **3 centres aquatiques, AquaBaule (1975 et 2020), AquaGuérande - Jean-Pierre d'Honneur (2007), AquaPiriac du Pays Blanc (2003), mais avait besoin d'un équipement aquatique permettant de rayonner sur le nord du territoire.** Ces nouveaux bassins viennent donc s'ajouter aux **2 000m² de plans d'eau** déjà accessibles toute l'année.

Pourquoi ce 4e centre ?

L'agglomération est un territoire très marqué par l'eau, le maritime, il est donc de son devoir de permettre à nos habitants, permanents ou non, **d'appréhender au mieux cet environnement et ce dès leur plus jeune âge.** Avec plus de 461 km de cours d'eau, 98 km de littoral et 12% des espaces placés en zone humide, les élus ont à cœur de mener une politique sportive active qui prend pleinement en compte toutes les problématiques liées à cet élément naturel.

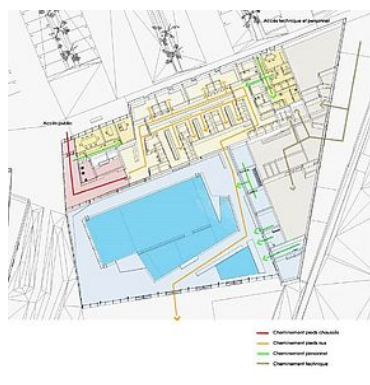
Le futur centre aquatique communautaire et ses équipements

L'agglomération de Cap Atlantique a pour objectif de **proposer des équipements sportifs de qualité accessibles à tous** (grand public, scolaires, associations) dont l'exploitation a été confiée à des prestataires privés spécialistes du domaine pour répondre au mieux aux exigences toujours plus élevées du public. **Ce centre sera géré par la société Recréa** pour permettre une **harmonisation des tarifs grand public** et de la gestion sur les piscines du territoire.

La fréquentation maximum pour ce nouveau centre est estimée à **270 baigneurs en instantané.** La **fréquentation annuelle est estimée à 100 000 baigneurs** (en comprenant les scolaires), avec une **surface totale du centre aquatique de 1 900 m² dont 356 m² de bassin équipé de 4 lignes, et d'un espace détente de 80m² avec banquette massante et buses de massage.** Il y aura également une **pataugeoire de 37 m² avec jeux d'eau et un solarium.** **En extérieur, sont prévues une plage minérale de 380 m² avec un aquasplash de 6 jeux d'eau et une plage engazonnée et arborée de 950 m² avec banquettes et chaises longues en bois.**

Ce centre est construit sur la même parcelle que l'espace festif polyvalent porté par la Ville d'Herbignac. L'agglomération et la commune ont donc constitué un groupement de commande pour désigner un maître d'œuvre commun pour ces deux équipements, afin de garantir **la cohérence architecturale de l'ensemble et permettre des économies d'échelle** sur l'ensemble des projets.

Il est bien connu que les piscines publiques sont très gourmandes en énergie et, très concernée par la question de l'environnement, **Cap Atlantique a fait un choix innovant, au vu de la conjoncture actuelle, et ne regrette pas ce choix. Le nouveau centre aquatique sera en effet chauffé par une chaudière bois alimentée par une filière locale. Les plaquettes seront issues des haies bocagères du territoire.** Cela permettra aux **agriculteurs et propriétaires de l'agglomération de disposer d'un revenu** suite à la coupe et la taille de leurs haies utilisées en bois-énergie, **d'inciter les acteurs locaux à planter et entretenir les haies,** et d'utiliser de l'énergie durable pour alimenter ce nouvel équipement. **Le besoin pour la piscine est estimé à 400 tonnes par an,** soit la production de bois de haies de **10 exploitations agricoles,** et cette source permettra de gérer **80% du chauffage.**



L'avancement des travaux

A ce jour, **le gros œuvre est terminé, hors finitions. La charpente et la couverture sont posées. L'étanchéité de la couverture et des murs côté extérieurs sont en cours et le carreleur a réalisé l'ensemble des chapes. Les menuiseries alu sont en cours de pose** pour assurer le clos du bâtiment. Dès que le bâtiment sera clos et couvert, les entreprises du second œuvre pourront intervenir. Les gaines de ventilations et quelques câbles électriques au sous-sol ont commencé à être posés. L'inauguration est prévue à la rentrée 2023.

Enfin, ce nouveau centre aquatique est **pensé, conçu, réalisé, et sera géré pour la population.** Il est donc apparu logique que ce soit la population du territoire qui choisisse comment le baptiser, d'ici quelques mois Cap Atlantique proposera donc un vote pour choisir son futur nom.

Coût et financement

<https://www.cap-atlantique.fr/informations-transversales/actualites/point-sur-les-travaux-du-futur-centre-aquatique-communautaire-et-de-l'espace-festif-polyvalent-dherbignac-16969?>

Le montant total du projet s'élève à 8,6 millions d'euros HT, dont 1 (l'infobulle), 4 millions d'euros financés par la Région Pays de la Loire et 172 000 € financés par l'Ademe. Il s'agit donc là d'un des projets clés de notre agglomération durant ce mandat.

L'espace festif polyvalent de la Ville d'Herbignac

Le 6 octobre 2017, le Conseil municipal a validé le programme du futur espace festif polyvalent situé à Herbignac.

Celui-ci sera construit sur la même parcelle que le futur centre aquatique communautaire porté par Cap Atlantique. La Ville d'Herbignac et Cap Atlantique ont donc constitué un groupement de commande pour désigner un maître d'œuvre commun pour ces deux équipements, afin de garantir la cohérence architecturale de l'ensemble et permettre des économies d'échelle sur l'ensemble des projets.

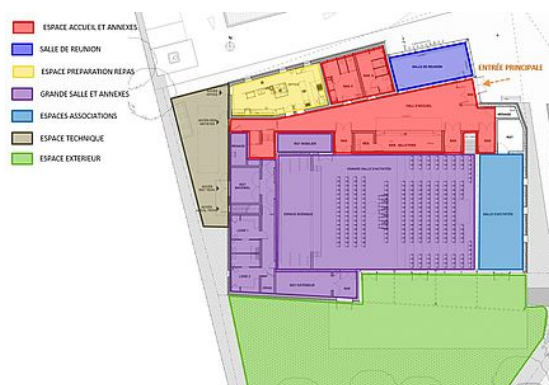
Après une procédure de concours de maîtrise d'œuvre, les élus communautaires ont retenu le groupement TNA – mandataire de 7 bureaux d'étude (MCM, Zephir Paysages, Sisba, Ethis, FGECO, Impact Acoustique et Luc Perrier) pour **le projet de centre aquatique communautaire et de l'espace festif polyvalent à Herbignac**. La Ville d'Herbignac a également fait appel à MCM Architectes à Chateaubriand pour la maîtrise d'œuvre sur le chantier de l'espace festif polyvalent.

Les équipements du futur espace festif polyvalent

L'espace festif polyvalent totalisera une surface de 835 m² pour accueillir des particuliers et des professionnels, des associations, des professionnels du spectacle et des acteurs culturels.

Il se composera de :

- ▶ l'espace d'accueil : 177 m² (hall de 70m², sanitaires, ...),
- ▶ la grande salle et ses annexes : 430 m² (grande salle de 270 m², scène, loges, rangements, ...),
- ▶ la petite salle associative et son annexe : 95 m² (salle de 80 m²,...),
- ▶ l'espace traiteur : 50 m².



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ 02 51 75 06 80